

programmes dans le 33 C/5 sont les suivants : grand programme I : 65,9 % (instituts non compris), grand programme II : 40,8 % (à l'exclusion de la COI), grand programme III : 36,7 %, grand programme IV : 45,4 % et grand programme V : 47,5 %.

*Considérez-vous que - compte tenu de la spécificité de chacun des domaines de compétence de l'UNESCO - ces taux correspondent en chaque cas à un juste équilibre entre l'approche axée sur le local et l'optique mondiale ?*

46. Durant les deux derniers exercices, l'UNESCO a joué un rôle constructif et très dynamique dans les actions lancées à l'échelle du système des Nations Unies, par l'intermédiaire des mécanismes du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) et du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui cherchent à assurer une coordination des orientations et des approches de tous les programmes et institutions des Nations Unies, ainsi que dans la coordination et la coopération au niveau local. Ce dernier aspect est particulièrement important pour le réseau décentralisé de bureaux hors Siège de l'UNESCO et la contribution qu'on attend d'eux à l'établissement des Bilans communs de pays (CCA), des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et des rapports sur les réalisations au niveau national dans le sens des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

*Comment l'UNESCO et les Etats membres pourraient-ils mieux associer les acteurs nationaux intéressés intervenant dans les différents domaines de compétence de l'Organisation au processus d'élaboration des documents précités, à leur approbation par les autorités nationales, à leur traduction en politiques et actions concrètes et à la mobilisation des fonds requis ?*

#### Rôle des commissions nationales

47. Éléments constitutifs de l'UNESCO, les commissions nationales ont un rôle essentiel à jouer dans la conception, l'application et l'exécution des programmes de l'Organisation. On continuera de veiller à ce qu'elles puissent exercer pleinement leur rôle d'organes de consultation, de liaison, d'information, d'évaluation et d'exécution des programmes, tout en étendant leur champ d'action à la recherche de financements et à la constitution de nouveaux partenariats.

*Eu égard aux résultats de la phase 1 du grand Plan d'action pour le renforcement des capacités des commissions nationales mis en oeuvre en application de la décision 161 EX/8.3 et vu les progrès du processus de décentralisation, quelles autres mesures ou initiatives novatrices pourraient être lancées et appliquées pour renforcer les interactions entre les commissions nationales et le Secrétariat, et en particulier les bureaux multipays et nationaux et les bureaux régionaux, ainsi que pour aider à accroître l'impact et la visibilité de l'action de l'Organisation aux niveaux régional et national ?*

*Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer encore la communication entre le Secrétariat et les commissions nationales ?*